

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation
7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRIC**, Président.

Présents : **Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.**

Absents excusés : **Pierre JULIEN, Sébastien POINT.**

Représentés : **Ludovic LEGGERI par Laurent TROGRIC.**

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Renégociation d'emprunt et nouveau contrat

N° de délibération : 1

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	11	11	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

En mars 2014, la collectivité a contracté auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant de 3.5M€ indexé sur le livret A, qui peut actuellement être renégocié dans des conditions favorables étant donné le marché actuel. Il vous est donc proposé de recourir à un emprunt de 2 275 000,07 € auprès de la Banque Postale afin de refinancer cet emprunt Caisse d'Epargne sur un taux fixe plus intéressant.

Le coût total de l'emprunt Banque Postale est de 2 383 993,96 €, alors que le coût estimé de l'emprunt Caisse d'Epargne est de 2 456 844,69 €, l'indemnité de remboursement est de 22 750 €, le gain de cette renégociation est donc de 50 100,73 €.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 2 275 000,07 EUR
- Durée du contrat de prêt : 10 ans et 1 mois
- Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe du 15/06/2021 au 01/07/2031, mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 2 275 000,07 EUR
- Versement des fonds : 2 275 000,07 EUR versés automatiquement le 15/06/2021
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,42 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210413-01-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception en préfecture : 19/04/2021

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission : Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération de refinancement de l'emprunt.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec La Banque Postale.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRLIC